

Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} septembre 2016

Présents : M. Santamarta, Maire; Mme Cayre ; M. Foltz ; M. Gil ; M. Roques ; M. Ruebenthaler ; Mme Szymanski ; M. Tesseyre ; Mme Verger ; Mme Vergnes ; Mme Saudrais ; M. Sune ; Mme Fournier Bourgeade ; Mme Laval ; M. Verdier ;

Absents : Mme Arquey donnant pouvoir à M. Gil, Mme Daubet; donnant pouvoir à M. Santamarta, M. Bouquié, donnant pouvoir à M. Tesseyre, M. Gouygoux donnant pouvoir à Mme Laval.

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Mme Cayre, M. Verdier.
2. **Approbation du P.V de la séance précédente.**

Vote pour à l'unanimité

3. **Approbation de rapport annuel de l'assainissement : 2015**

Le rapport n'a été remis en mairie que lundi, donc il a été difficile de le lire et de l'étudier de façon approfondie. La commission recherchera dans le détail la cause de la baisse du nombre d'abonnements (6).

Vote pour à l'unanimité

4. **Mise en place d'un service de Transports à la demande**

Mme Saudrais présente le projet visant à répondre à une demande en priorité pour les personnes sans moyen de locomotion et les demandeurs d'emploi. La commission propose les 3 circuits (Martel/Souillac, Martel/Brive et Hameaux Martel/Martel Bourg) entre septembre et juin, les minibus servant en priorité au Centre de Loisirs.

Le circuit Martel/Base de Loisirs Gluges/Vieux Chêne répond à une demande du Conseil Municipal des Jeunes et fonctionnera uniquement en juillet et août soit 8 semaines.

Les chauffeurs seront des bénévoles. Les personnes intéressées devront faire leur réservation la veille et acheter une carte prépayée pour régler leurs déplacements.

- Le conseil doit en adopter le principe :

Vote pour à l'unanimité

- Le conseil doit fixer les tarifs : il est proposé :

Hameaux Martel / Martel bourg	Martel/Souillac	Martel / Brive	Martel/ Gluges-Vieux Chêne
1€	2€	5€	2€

Participation financière du Département : 30% du déficit d'exploitation

Participation financière de la Région : 30 à 40% du déficit d'exploitation

La commune doit faire une demande de Transport à la Demande à M. le Président du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental transfèrera le dossier à la Région.

Reste à charge de la commune : 30 à 40% soit **537 € ou 716 €/an** environ.

M. Verdier demande à faire partie de la commission pour voir le système de paiement, demande acceptée par Mme Saudrais.

Vote pour à l'unanimité

- Le conseil doit autoriser le maire à créer un budget annexe.

Ce budget prendra effet en janvier 2017.

Vote pour à l'unanimité

- Le règlement est en préparation par la commission et sera présenté prochainement.

5. **Fixation du prix de vente au m² du terrain Maillol :**

Afin de mettre en vente les quatre lots du lotissement, le conseil municipal doit en fixer le prix au m².

Le coût de revient s'élève à 92 290.92 € pour 4 528 m² dont 203 m² de parties communes du lotissement. M. Verdier propose que les dépenses concernant les parties communes d'accès aux terrains soient à la charge des acquéreurs. Le prix proposé serait donc 21,50 € / m².

Vote pour 17 ; contre : 2 (Olivier Gil et Violène Arquey)

6. Résultats des consultations :

- Travaux conservatoires couvertures édifices protégés : Programme d'intervention
2 devis ont été reçus : Entreprise Relano 8500€HT et Entreprise Cheyssial 2560€ HT.
Compte tenu de l'écart des prix, l'avis des Bâtiments de France sera sollicité
- Eclairage du stade : INEO : 19 996 €, en 2 phases de paiements, la 2^{ème} en 2017 si les travaux sont satisfaisants.
- Transports scolaires : une seule offre : Arcoutel : 145 €/ jour pour tous les ramassages

7. Avis de conseil municipal sur le projet d'installation d'une usine de méthanisation par la SAS Bioquercy à Gramat.

Mme Vergnes résume en quoi Martel est directement concerné par cette création : par des épandages de déchets (digestats) sur des parcelles agricoles et par la circulation sur la RD 840 de camions transportant les matériaux destinés à la méthanisation (fientes, déchets d'élevages et d'abattoirs, végétaux) provenant de la Corrèze et du Lot. Les documents déposés en mairie pour l'Enquête d'Utilité publique ne sont pas précis sur les risques de pollution. Pour Mme Vergnes, ce projet, qui pourrait présenter un réel intérêt en énergie renouvelable, est surdimensionné et manque de clarté sur le plan écologique et juridico-financier. Pour elle, il n'a pas été l'objet d'une concertation suffisante.

M. Tesseyre pense qu'il s'agit d'abord d'une opération capitalistique.

M.Foltz votera contre car la nature des épandages n'est pas précisé, avec le risque de pollution des nappes phréatiques.

M.Ruebenthaler, M.Verdier soutiennent ce type de production d'énergie, mais s'inquiètent de la dimension et du flou du projet, et de son impact.

Mme Cayre reconnaît l'intérêt de cette source d'énergie, mais pense qu'il vaudrait mieux de petites unités sur les fermes ou les structures qui produisent les déchets, plutôt qu'une grosse unité qui risque de générer des nuisances et se montrera coûteuse en énergie par les importants transports routiers pour les matériaux à traiter puis à épandre. Cette réalisation n'est pas pensée en services rendus, mais en opération financière.

M le Maire constate qu'une fois de plus, Martel devrait subir les nuisances des activités économiques décidées par et pour les autres parties du territoire.

Vote : contre : 17 ; abstentions : 2 (Mme Fournier Bourgeade, M.Verdier)

8. Position du Conseil Municipal suite à la décision de Mme la Préfète concernant le T3 :

M le maire s'adressera à Mme la Préfète pour lui exprimer ses regrets de constater sa décision de D.U.P. Il ne peut accepter que pour le barreau de Dalou permettant de relier ce T3 à la RD 803, il soit prévu de geler 27 ha de parcelles destinées entre autres aux activités artisanales.

Il demande au conseil municipal son accord pour ce courrier.

Vote : pour à l'unanimité

9. Point sur la rentrée scolaire

Mme Cayre (qui retrouve sa délégation entière aux écoles) présente le compte rendu de la commission qui s'est réunie le 29 pour examiner les problèmes liés à la restauration scolaire, en particulier en maternelle. Suite à la hausse des effectifs, la salle du collège étant trop exigüe, il faut servir 30 repas sur place à l'école maternelle. Après avoir recherché vainement d'autres fournisseurs, dont l'EHPAD de Martel, la commune demande à la cuisine centrale de Souillac de livrer les repas pour ce début d'année. Cependant, cette question devra être réglée prioritairement, tant pour l'école maternelle que pour l'école élémentaire, pour mettre fin aux déplacements des élèves et du personnel.

Devant la forte hausse des effectifs (112 en élémentaire et 88 en maternelle), il est demandé aux autorités académiques de créer un poste supplémentaire, ce qui sera examiné le vendredi 2 septembre en Conseil départemental de l'Education Nationale.

10. Informations diverses

- Mme Cayre informe par courrier qu'elle quittera son logement dans les locaux du collège le 30 septembre. Le collège ayant invoqué une convention entre la mairie et le conseil départemental, ce logement pourrait ne plus être mis en location par la mairie. Pour le moment, cette convention n'a pas été retrouvée.
- M le Maire informe que le nouveau curé de Martel sera installé lors d'une messe le 24 septembre à 18 h.
- L'Association Rencontres en Pays de Martel a édité un ouvrage « Martel en Quercy. Architecture »
- M. Roques donne le bilan des travaux de voirie :
- pour la voirie communautaire : il a été fait pour 16 000 € de travaux en fonctionnement dont
 - 9 527 € TTC de Point à temps par l'entreprise Bonassie,
 - 5700 € de fauchage par l'entreprise Mispoulet,
 - 770 € d'enrobé à froid utilisé par les employés municipaux.
 - en investissement il va se faire la route de Grand Lac pour 51 760 euros TTC.

- pour la voirie communale, les travaux prévus par l'entreprise Brousse :
 - chemin limitrophe avec Strenquels pour 1236 € TTC,
 - chemin de Pouchou 2700 € TTC et par l'entreprise Bonassie : route d'Espierre - pose grave émulsion et Point à temps 1812 € TTC.
 - On envisage de faire la peinture sur les passages piétons et places handicapées suivant le budget restant.
- M. Ruebenthaler : « Nous avons eu une saison touristique très importante en fréquentation. Je voudrais que la fourniture d'eau soit payante pour les camping cars ».

M le Maire répond qu'il faudra travailler à cette question et être cohérents pour proposer aux camping-caristes un service peut-être payant mais complet.

- Mme Fournier Bourgeade : transmet la demande de M.Carlux pour que le chemin qui passe sous le pont de Gluges soit nettoyé.
- Elle évoque la question de la cuisine centrale : le projet concerne toujours Martel. Il y a eu une réunion au cours de laquelle le SDIAL (bureau d'études du département) a présenté un projet. Elle dit son fort mécontentement de n'avoir pas été informée de cette réunion, tout comme M le Maire, pourtant président du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Martel. L'EHPAD a déjà élaboré un projet, qui peut répondre à ses propres besoins, mais aussi à ceux de la restauration des écoliers de Martel. De plus, l'EHPAD est propriétaire du terrain sur lequel la construction se ferait.
- M.Verdier demande la date de « forum » des associations : M.Ruebenthaler répond qu'il n'a pas eu le temps de s'en occuper, la salle de la Raymondie est prise à cette période, ce qui rend l'organisation plus compliquée.

M le Maire : « il faudra que la commission travaille à définir les objectifs précis de cette manifestation pour sa mise en place en 2017 ».

Fin de la séance à 22 h 16.